

Les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires en 2026

En 2026, la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe 15,9 Md€ de crédits budgétaires pour la recherche, en hausse de 0,6 % par rapport à 2025. 14,8 Md€ sont ventilables par objectifs socio-économiques. Les objectifs socio-économiques correspondant aux Sciences du vivant représentent 24 % des crédits ventilables, ceux des Sciences naturelles 16 % et ceux de l'Espace 13 %. Le concept d'avancement général des connaissances regroupe quant à lui 57 % des crédits ventilables.

En 2026, les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires s'élèvent à 15,9 Md€

La Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) regroupe en un seul ensemble budgétaire l'essentiel des moyens consacrés par l'État à l'économie de la connaissance, sa production, sa diffusion ou sa transmission. En 2026, les crédits budgétaires pour la recherche de la Mires sont de 15,9 Md€ en autorisations d'engagement répartis en sept programmes. Ils augmentent de 0,6 % par rapport à 2025.

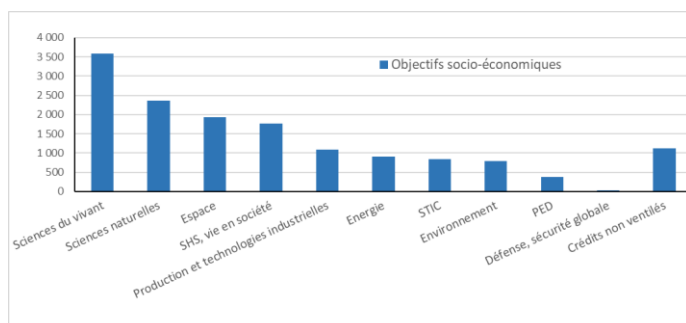
TABLEAU 1 – Crédits budgétaires recherche de la Mires (en Md€)

	2025	2026	Évolution 2026/2025 (en %)
Crédits ventilables par objectifs socio-économiques	14,6	14,8	1,1
Moyens généraux (crédits non ventilables)	1,2	1,1	-5,0
Crédits budgétaires pour la recherche de la Mires	15,8	15,9	0,6

Source : MESRE-SIES, enquête annuelle sur la ventilation des crédits budgétaires de la Mires par objectifs socio-économiques.

La ventilation des crédits budgétaires par objectifs socio-économiques permet une décomposition du budget suivant les priorités scientifiques et technologiques des opérateurs. En 2026, 1,1 Md€ sont des crédits non ventilables, ils correspondent aux moyens généraux des opérateurs. Les crédits ventilables par objectifs socio-économiques sont de 14,8 Md€. Parmi ceux-ci, 8 % n'ont pas trouvé leur place dans la nomenclature des objectifs socio-économiques (crédits non ventilés).

GRAPHIQUE 1 – Ventilation par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires de la Mires en 2026 (en M€)



Source : MESRE-SIES, enquête annuelle sur la ventilation des crédits budgétaires de la Mires par objectifs socio-économiques.

24 % des crédits budgétaires ventilables sont orientés vers les Sciences du vivant

En 2026, l'objectif « Sciences du vivant » absorbe 24 % des crédits budgétaires de la recherche ventilables par objectifs principaux (3,6 Md€), en hausse de 1,4 % par rapport à 2025. Les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRE (1,2 Md€) en couvrent 33 %.

Parmi ces crédits budgétaires ayant pour objectif les Sciences du vivant, la recherche en santé mobilise 2,0 Md€. Les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRE en couvrent 1,0 Md€ et l'Inserm, dont c'est la finalité première, en couvre 0,5 Md€. Les autres institutions de recherche spécialisées dans ce domaine (INCA, Instituts Curie et Pasteur...) y consacrent la quasi-totalité des fonds qui leur sont alloués, soit 0,1 Md€.

Dans l'objectif « Sciences du vivant », 73 % des crédits sont orientés vers la recherche fondamentale (sciences médicales, sciences biologiques, sciences agronomiques et alimentaires, biotechnologie médicale et biotechnologie agricole), 18 % vers la protection et l'amélioration de la santé et 9 % vers la production et les technologies agricoles.

16 % des crédits budgétaires ventilables sont consacrés aux Sciences naturelles

Les mathématiques, la physique, la chimie et les autres sciences naturelles représentent 16 % des crédits budgétaires ventilables de la recherche de la Mires, avec 2,4 Md€. Les crédits qui leur sont alloués diminuent de 2,5 % par rapport à 2025.

Les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRE en couvrent 40 % soit 0,9 Md€. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) en couvrent 34 % et le CEA 5 %.

13 % des crédits budgétaires ventilables sont consacrés à l'Espace

L'objectif « Exploration et exploitation de l'espace » représente 13 % des crédits budgétaires ventilables pour la recherche de la Mires, soit 1,9 Md€, en baisse de 3,5 % par rapport à 2025. Il correspond essentiellement aux projets portés par le CNES (1,8 Md€).

12 % des crédits budgétaires ventilables sont consacrés aux SHS

Le groupement d'objectifs « Sciences humaines et sociales-Vie en société » distingue les recherches ayant pour objectif l'amélioration de la vie en société (vie sociale, infrastructures, enseignement et éducation) et les recherches en sciences sociales et sciences humaines. En 2026, il représente 12 % des crédits budgétaires ventilables de la recherche, soit 1,8 Md€, en diminution de 1,6 % par rapport à 2025.

Les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRE participent pour un montant de 1,2 Md€, soit 66 % de cet objectif. Le CNRS est le deuxième contributeur pour un montant de 0,4 Md€, soit 23 % de l'objectif.

7 % des crédits ventilables sont consacrés à la Production et aux technologies industrielles

En 2026, les domaines industriels représentent 7 % des crédits budgétaires ventilables de la recherche, soit 1,1 Md€ (+3,8 % par rapport à 2025). Le MESRE en couvre 43 %, dans le cadre notamment des agences de programme, du financement des conventions Cifre et des Sociétés d'accélération du transfert de technologies. Les sciences pour l'ingénieur (SPI) représentent 63 % de la recherche industrielle, soit 0,7 Md€. Les biotechnologies et nanotechnologies en représentent 18 %, soit 0,2 Md€.

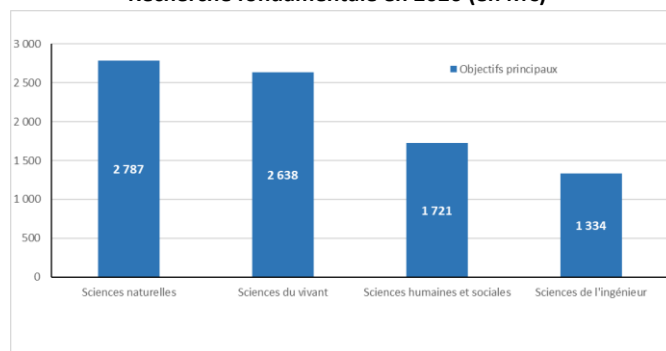
L'Énergie représente 6 % des crédits budgétaires ventilables pour la recherche de la Mires, soit 0,9 Md€ (-3,9 % par rapport à 2025). Le CEA en reste l'acteur dominant avec 0,6 Md€ (hors dépenses d'intervention et hors charges de long terme des installations). Les Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) représentent également 6 % des crédits budgétaires ventilables de la recherche, soit 0,8 Md€ en nette hausse par rapport à 2025 (+7,9 %) notamment en raison de la ré-attribution à la DGE des crédits pour les JEI. Le CEA et le CNRS en couvrent 47 %. La recherche en Environnement représente 5 % des crédits budgétaires ventilables de la recherche (0,8 Md€), soit -4,3 % par rapport à 2025, notamment du fait de transferts

vers des programmes hors Mires de certains crédits. La R&D au Service des pays en voie de développement bénéficie de 0,4 Md€. L'objectif « Défense et sécurité globale » est déclaré pour un montant de 32 M€, avec le CEA pour principal contributeur.

En 2026, 57 % des crédits budgétaires ventilables sont orientés vers la recherche fondamentale

Au sein de l'ensemble de ces crédits ventilables par objectifs socio-économiques, un certain nombre correspondent au concept d'avancement général des connaissances, représentatif de la recherche fondamentale. En 2026, 57 % des crédits pour la recherche de la Mires ventilables sont ainsi orientés vers l'avancement général des connaissances, soit 8,5 Md€. Pour ce concept, le champ disciplinaire le plus représenté est celui des « Sciences naturelles » pour lequel les crédits engagés s'élèvent à 2,8 Md€ en objectif principal. L'objectif « Sciences du vivant » dispose de 2,6 Md€. L'ensemble des disciplines « Sciences humaines et sociales » rassemble 1,7 Md€, dont l'essentiel est constitué de crédits dédiés à la recherche universitaire.

GRAPHIQUE 2 – Avancement général des connaissances – Recherche fondamentale en 2026 (en M€)



Source : MESRE-SIES, enquête annuelle sur la ventilation des crédits budgétaires de la Mires par objectifs socio-économiques.

Typhaine AUNAY
MESRE-SIES

Définitions et éléments méthodologiques :

Les **crédits budgétaires pour la recherche de la Mires** sont inscrits en loi de finances initiale (LFI) au titre des autorisations d'engagement (AE). Ils ne prennent pas en compte les annulations ou les ouvertures de crédits intervenant en cours de gestion. Une enquête annuelle menée par le service statistique ministériel du MESRE (SIES) interroge les organismes et départements ministériels destinataires de ces moyens sur le financement public prévisionnel et non sur l'exécution des activités de recherche. Cette enquête se différencie donc de l'enquête annuelle sur la R&D menée auprès du secteur des administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes publics de recherche, institutions sans but lucratif) qui évalue la totalité des ressources et des dépenses consacrées à l'exécution des travaux de recherche.

Cet ensemble de crédits budgétaires est réparti en **sept programmes** : les formations supérieures et la recherche universitaire (P150), les recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (P172), la recherche spatiale (P193), la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables (P190), la recherche et l'enseignement supérieur en matière économique et industrielle (P192), la recherche duale (civile et militaire, P191) et l'enseignement supérieur et la recherche agricoles (P142).

Les crédits budgétaires mis en œuvre sont ventilés par **objectifs principaux**, qui correspondent à la finalité directe des travaux de recherche et développement expérimental (R&D) considérés.

L'**avancement général des connaissances** regroupe les disciplines fines suivantes :

- au sein des Sciences du vivant : les sciences médicales, la biotechnologie médicale, les sciences agronomiques et alimentaires, la science vétérinaire, la biotechnologie agricole et les sciences biologiques ;
- au sein des Sciences naturelles : les mathématiques et l'informatique, les sciences physiques, les sciences chimiques, les milieux naturels et les autres sciences naturelles ;
- au sein des Sciences de l'ingénieur : les sciences pour l'ingénieur STIC, les autres sciences de l'ingénieur, la biotechnologie environnementale, la biotechnologie industrielle, la nanotechnologie et le secteur autre ingénierie et technologies ;
- les Sciences humaines et sciences sociales.

Les données 2025 ont fait l'objet de deux modifications : des crédits indûment pris en compte ont été retirés (démantèlement des centrales nucléaires, certaines dépenses d'intervention) soit une diminution de 900 M€ et la ventilation par objectifs socio-économiques de certains opérateurs a été légèrement revue.

Pour en savoir plus : [Site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace](#)